



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023

CONDITIONS D'ADMISSION

Se conformer aux articles 5, 6 et 7 des Statuts du BCA en date du 7 Février 2013

Montant de la cotisation annuelle :

Fixé en 2023 à **20€** à régler obligatoirement pour être membre du BCA

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

Tournois

Ils ont lieu les Mardis et Jeudis hors Juillet et Août et la période des fêtes de fin d'année.

Droits de table

Ils sont obligatoires et s'élèvent en 2023 à **3€ par tournoi pour les adhérents et 4€ pour les bridgeurs extérieurs**, payables au coup par coup ou par l'intermédiaire d'une carte prépayée de 10 tournois. Ils peuvent être doublés pour certains simultanés proposant un livret des donnes commentées (Roy René par ex.).

Ecole de Bridge

La participation aux cours du Jeudi matin est soumise à un droit de table identique à celui d'un tournoi simple.

ADMINISTRATION DU CLUB

Responsables accueil :

MariDo ACHINTRE, Evelyne MICHAUD, Edmonde GHISLAIN,, Irène FALIU,
Florence BOURGEOIS, Louise JOFRE, Jocelyne BOUQUET

Responsables Bar :

Dominique BOULONGNE, Dominique LAMEGER, Lysiane PALISSE

Responsables Mise en place des Tournois :

Anita DE SMET, Jacques ALVAIN, Monique PERRIER, Michel MALET

Responsables Formation :

Gérard JAVERZAC, Monique PERRIER

Responsables Communication (Site, Facebook) :

Cynthia BOFFA, Michel MALET, Monique PERRIER

Responsables Intendance (achats, convivialité, etc.) :

Monique PERRIER, Dominique LAMEGER

Responsables Compétitions :

Monique PERRIER, Michel MALET

Membres de droit à l'administration du club :

Monique PERRIER (Présidente d'Honneur), Gérard JAVERZAC (Moniteur), Jacques LANNES
Commissaire aux comptes)

COMMISSION DES LITIGES

Gérard JAVERZAC (Président), Guy REVERTE, Evelyne MICHAUD, Lysiane PALISSE, Nicole
FERNANDEZ-RIOU